

Le présent guide a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la formulation et de l'exécution des commandes publiques de fruits, légumes et pommes de terre (de primeur ou de conservation) à l'état frais.

Il se substitue aux décisions du GPEM/DA n° F 1-77 et F 3.77 du 27 janvier 1977, relatives respectivement aux fruits et légumes et aux pommes de terre.

## **I - RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE APPLICABLE AUX DENREES ALIMENTAIRES**

Règlement du Conseil n° 2200/96 du 28 octobre 1996 portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes.

Règlement du Conseil n° 1148/01 du 12 juin 2001 concernant les contrôles de conformité avec les normes de commercialisation applicables dans le secteur des fruits et légumes frais.

Règlement du Conseil n° 404/93 du 13 février 1993 portant organisation commune du marché de la banane.

Règlement du Conseil n° 2898/95 du 15 décembre 1995 portant dispositions relatives au contrôle du respect des normes de qualité dans le secteur de la banane.

Règlements du Conseil concernant la normalisation de certains fruits et légumes : cf fiches en annexe 2.

Décret n°55-1126 du 19 août 1955 concernant le commerce des fruits et légumes.

Décret n° 91-409 du 26 avril 1991 modifié fixant les prescriptions d'hygiène concernant les denrées, produits ou boissons destinés à l'alimentation humaine, à l'exclusion de ceux mentionnés aux articles 258, 259 et 262 du Code rural, des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales naturelles.

Décret n° 97-1107 du 24 novembre 1997 concernant l'application des règlements communautaires en droit français.

Arrêté du 20 juillet 1956 relatif au commerce des fruits et légumes.

Arrêté du 28 mai 1997 relatif aux règles d'hygiène applicables à certains aliments et préparations alimentaires destinés à l'alimentation humaine (J.O. du 01.06.98).

Arrêté du 6 juillet 1998 relatif aux règles d'hygiène applicables aux établissements d'entreposage de certaines denrées alimentaires (J.O. du 28.07.98).

Arrêté du 20 juillet 1998 fixant les conditions techniques et hygiéniques applicables au transport des aliments (J.O. du 06.08.98).

Arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur (J.O. du 16.05.95).

Arrêté du 5 août 1992 modifié relatif aux teneurs maximales en résidus de pesticides admissibles sur ou dans certains produits d'origine végétale (J.O. du 22.09.92).